



CONFINEMENT, TÉLÉTRAVAIL, ACTIVITÉ

Premières informations données ce matin lors du CSE réseau France 3 - Vendredi 29 octobre 2020

Suite à l'intervention télévisée du Président de la République hier soir annonçant un nouveau confinement, voici en bref ce qu'il faut retenir des annonces faites ce matin lors du CSE du réseau.

A ce stade, chaque fois qu'il est possible, **le télétravail est la règle**, c'est à dire quand les métiers et la situation personnelle le permettent.

La direction s'engage à maintenir le plus haut niveau possible d'activité en y incluant si nécessaire les non permanents, tout cela dans le respect des règles sanitaires. La direction affiche sa volonté de ne pas diminuer l'offre de programmes, celle d'actualité, et les émissions d'antenne.

Concernant les locales, tant qu'il y a le potentiel humain pour continuer à travailler, elles ne seront pas fermées.

La direction - « sous réserve d'inventaire » et de respect des règles sanitaires - souhaite éviter la diffusion en grande région, et préfère procéder si nécessaire par étapes avant de réduire les offres, à savoir raccourcir la durée des éditions et mettre en place l'échange des sujets entre les antennes.

Pour la CFDT, s'il est nécessaire que la direction prenne des mesures d'urgence afin de protéger les salariés qui travaillent sur site ainsi que ceux qui le font depuis leur domicile, il n'en reste pas moins qu'il faut tirer les leçons du précédent confinement. Nous demandons donc qu'un plan de continuité d'activité nous soit présenté afin qu'il puisse être discuté.

La présence physique sur site devient l'exception. C'est le manager qui décide de la présence des personnels dans les antennes et de la répartition des ordinateurs pour le télétravail. Les personnes « vulnérables » resteront chez elles, en télétravail ou en absence autorisée rémunérée.

Jusqu'au 2 novembre, il sera possible de récupérer son ordinateur, son fauteuil sur site et d'utiliser un taxi pour le transport du matériel.

Les formations à l'UFTV à Paris sont suspendues ; concernant les formations dans les antennes, une expertise est en cours pour savoir si elles sont tenables.

Concernant les invités sur nos programmes, la direction souhaite éviter que la TV ressemble à une « visio permanente » et encourage à continuer à recevoir les invités sur les plateaux, dans le respect des consignes sanitaires. Par contre, les invitations « hors invité plateau » sont interdites.

Le risque d'isolement des salariés en télétravail ou en absence autorisée rémunérée sera surveillé, les managers sont invités à porter une attention particulière à ces salariés.

L'attestation de déplacement de l'employeur sera établie dans la journée.

La Régionalisation : le nouveau Directeur du Réseau France 3, François Desnoyers a exposé les grandes lignes du projet derégionalisation, un projet dans la continuité de ce qui nous a déjà été présenté lors de réunions précédentes. Le réseau régional devrait s'orienter vers une augmentation de l'activité en région, mais... pour l'instant... rien de bien précis...

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



La CFDT estime que le projet de régionalisation est stratégique. Les orientations stratégiques pour le réseau doivent être présentées de manière beaucoup plus précise aux élus du CSE, et demandons donc

- Un état des lieux du réseau
- Une présentation des orientations stratégiques pour le Réseau France 3
- Une présentation des lignes budgétaires et des moyens à disposition, et de la politique en matière de formation et de développement des compétences
- Une projection des effets attendus sur l'emploi, les métiers...

Courage à tous !

Vos élus CFDT au CSE : Claude Framery, Pascal Lefebvre, Olivier Mélinand, Nancy Gressier, et Isabelle Girardin (représentante syndicale CFDT).

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?
Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR